

Reçu le 10 JAN. 2012

GENDARMERIE NATIONALE

PROCÈS-VERBAL DE RENSEIGNEMENT MILITAIRE

PROCÈS-VERBAL DE RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

h

Code Unité	P.V	Année	Nmr Dossier Justice
03991	2334	2011	

Vu OSA

N° pièce unique	N° feuillet
	1/1

Analyse et références

Objet Observation d'un phénomène aérospatial non identifié

DOSSIER N°

Le dimanche 23 octobre 2011 à 09 heures 20 minutes

Nous soussigné Gendarme

Vu l'article L.3211-3 du code de la défense

Nous trouvant au bureau de notre unité

rapportons les opérations suivantes :

130747  
DOE

Le vendredi 21 octobre 2011, nous sommes en service de surveillance générale en compagnie du gendarme adjoint volontaire , de notre unité. A 21 heures, nous sommes contactés par le Centre Opérationnel de Renseignements de la Gendarmerie à AUXERRE-89000. Notre intervention est requise à VILLEBLEVIN-89340. Nous nous transportons immédiatement sur les lieux.

Arrivés à proximité de la commune de VILLEBLEVIN-89340, nous trouvant dans notre véhicule de dotation sur la route départementale D 606, au point kilométrique 5+100, nous observons sur notre gauche un phénomène volant non identifié.

**Observation de l'objet :**

Date et heure de l'observation : le 21 octobre 2011 à 21 heures 05 minutes.

Durée de l'observation : Entre 05 et 07 secondes. La séparation en deux parties presque égale et l'extinction du scintillement marque la fin de l'observation du phénomène.

Position du phénomène : coordonnées UTM 31UEP075785192. Il semble se trouver entre 100 et 200 mètres du sol.

Forme, dimension, couleur et mouvement : Ovale, de couleur orange feu, plusieurs dizaines de centimètres, mouvement rectiligne. La séparation du phénomène se fait en deux parties rondes qui s'éteignent presque instantanément ( 01 à 02 secondes ).

Bruit : Nous ne pouvons établir si ce phénomène était sonore ou non. Les vitres du véhicule étant fermées, et il y a à ce moment là de la circulation sur la route d'où nous observons le phénomène.

Autres éléments : Nous observons ce phénomène lors du transport sur le lieu d'une intervention. Nous sommes engagés par le CORG à AUXERRE sur une rixe entre jeunes à VILLEBLEVIN-89340. L'appelante à l'origine de l'engagement précise que des tirs de projectiles se sont produits. Nous pensons alors que le phénomène observé est un tir de projectile, de type fusée de position, utilisée chez les marins en détresse. Sur les lieux de l'intervention, nous acquérons la certitude qu'aucun projectile n'a été lancé.

Le samedi 22 octobre 2011, nous apprenons que l'observation de ce phénomène est de niveau national. Le présent procès-verbal est établi en conséquence.

Dont procès-verbal fait et clos

, le 23 octobre 2011.

**L'Officier de Police Judiciaire**

(DESTINATAIRES)

- [ 2 ] - Direction Générale de la Gendarmerie Nationale
- [ 1 ] - Monsieur le Préfet
- [ \_ ] -
- [ \_ ] -
- [ 1 ] - Archives :

Date de clôture  
Le 23 octobre 2011.

Signature(s)

Le 01/10/11

Vu et transmis par :

